

# Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif

d'une capacité d'épuration inférieure ou égale à 1,2 Kg/j de DB05

## Fiche déclarative

### Cadre à remplir par le demandeur

### Cadre réservé au service instructeur

#### Nature de la demande

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve
- d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante
- de la réhabilitation ou de la construction d'un dispositif d'assainissement sans Permis de Construire
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable

#### Cadre réservé au Spanc du lieu du projet

Numéro du dossier : \_\_\_\_\_

La présente fiche déclarative a été reçue par le Spanc

Le \_\_\_\_\_ cachet du Spanc et signature du receveur

Madame, Monsieur,

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le Spanc – Service public d'assainissement non collectif – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du Spanc.

Les vérifications sont réalisés en deux temps et se déclinent ainsi :

- un examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- un contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du Spanc accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Le Spanc peut vous proposer une visite sur site pour vérifier l'exactitude de vos déclarations.

**Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le Spanc. Cette information figure dans le règlement intérieur de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre Spanc pour toute information complémentaire.**

#### Pièces à joindre au présent dossier technique

- Plan de situation au 1/25 000 ;
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière d'assainissement non collectif projeté à l'échelle ;
- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière si réalisée ;
- Fiche schématique présentant la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau) ;
- L'accord écrit du propriétaire de l'exutoire, le cas échéant.

#### Coordonnées du service instructeur

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes  
SPANC – Pôle de Sainte-Enimie  
48 210 Gorges du Tarn Causses  
Téléphone : 04-48-88-95-23 ; 06-32-82-98-16  
Courriel : spanc@ccgcc48.fr

## 1 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des redevances d'assainissement non collectif.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

**Vous êtes un particulier**

Madame

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame

Monsieur

Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

*J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.*

## 3 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

*Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire*

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales : section et numéro : \_\_\_\_\_

## 4 – Mise en place de l'installation

### Concepteur du projet :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le concepteur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

### Réalisateur de l'installation (si connu) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le concepteur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

## 5 – Caractéristique de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  oui  non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  oui  non

Détail des éléments qui seront conservés : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence :  principale  secondaire  location

autre (préciser : \_\_\_\_\_)

Nombre de pièces principales <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

Nombre d'Équivalent-Habitant retenu <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes fréquentant la maison : \_\_\_\_\_

### Autres immeubles :

Type de locaux desservis par l'installation : \_\_\_\_\_

Capacité d'accueil de l'immeuble : \_\_\_\_\_

Nombre d'Équivalent-Habitant retenu : \_\_\_\_\_

### Capacité de l'immeuble

Le dimensionnement est-il adapté  
à la capacité d'accueil ?

oui  non

## 6 – Mode d'alimentation en eau potable

adduction publique  alimentation privée – préciser (puits, source, etc.) : \_\_\_\_\_

## 7 – Collecte des eaux pluviales

Destinations des eaux pluviales <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_

## 8 – Caractéristiques du terrain

Surface totale : \_\_\_\_\_

Surface disponible pour l'installation : \_\_\_\_\_

Pente du terrain <sup>(4)</sup> :  < à 5 %  5 à 10 %  > à 10 %

Terrain en zone inondable <sup>(5)</sup> :  oui  non

Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté <sup>(6)</sup> :  
(hors niveau exceptionnel des hautes eaux)

oui  non

Etude de sol réalisée (si oui, la fournir) :

oui  non

Nature du sol <sup>(7)</sup> :  roche fissurée  roche massive

Terre végétale  sable  argile

perméable (K > à 10 mm/h)  imperméable (K < à 10 mm / h)

Présence d'un puits ou forage à proximité du dispositif :

oui  non

Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau de 2006) ?

oui  non

Est-il utilisé pour la consommation humaine ?

oui  non

Est-il utilisé pour l'arrosage de légume destiné à la consommation humaine ?

oui  non

Est-il utilisé pour l'arrosage hors légume destiné à la consommation humaine ?

oui  non

Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement :

> à 35 m  < à 35 m

*Note : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

## 9 – Caractéristiques de l'installation projetée

**Important : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement / traitement / évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.**

Le projet prévoit-il une séparation des eaux usées et pluviale ?

oui  non

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ?

oui  non

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

oui  non

Si non, la connaissance du projet est-elle suffisante pour contrôler le projet ?

oui  non

Respect d'une distance minimale de 35 m ?

oui  non

Le plan de masse est-il fourni ?

oui  non

Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

oui  non

**Prétraitement et / ou traitement primaire (le cas échéant)**

**Bac à graisse** <sup>(8)</sup> volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

*(fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m)*

**Fosses toutes eaux** <sup>(9)</sup> volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

*NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

**Préfiltre** volume : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> Est-il intégré à la fosse ?  oui  non

**Toilettes sèches** <sup>(10)</sup>

**Autres dispositif** (préciser) : \_\_\_\_\_

**Traitement secondaire****Epandage en sol naturel** <sup>(11)</sup> *(sol en place, étude de sol obligatoire)*

**Tranchées d'épandage**

Longueur = \_\_\_\_\_ m soit \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m

Largeur = \_\_\_\_\_ m Profondeur = \_\_\_\_\_ m

Diamètre des tuyaux d'épandage = \_\_\_\_\_ mm

**Lit d'épandage**

Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> soit \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m Profondeur : \_\_\_\_\_ m

**Epandage en sol reconstitué**

**Lit filtrant vertical non drainé** <sup>(12)</sup> Longueur = \_\_\_\_\_ m Largeur = \_\_\_\_\_ m

Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Profondeur = \_\_\_\_\_ m

**Lit filtrant drainé à flux horizontal** <sup>(13)</sup> Longueur = \_\_\_\_\_ m Largeur = \_\_\_\_\_ m

Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Profondeur = \_\_\_\_\_ m

**Filtre à sable vertical drainé** <sup>(14)</sup> Longueur = \_\_\_\_\_ m Largeur = \_\_\_\_\_ m

Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Profondeur = \_\_\_\_\_ m

**Terre d'infiltration** <sup>(15)</sup>

Hauteur = \_\_\_\_\_ m Longueur à la base = \_\_\_\_\_ m

Largeur à la base = \_\_\_\_\_ m Longueur au sommet = \_\_\_\_\_ m

Largeur au sommet = \_\_\_\_\_ m

**Lit filtrant drainé à flux vertical à massif zéolite** <sup>(16)</sup>

Fournisseur : \_\_\_\_\_

**Filière agréée**

Nom commercial : \_\_\_\_\_

Modèle : \_\_\_\_\_

Numéro d'agrément : \_\_\_\_\_ Capacité de traitement : \_\_\_\_\_ EH

**Dispositifs annexes éventuels**

**Chasse automatique** Volume de la bâchée : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

**Pompe ou système de relevage**

Volume du poste : \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup> nombre de pompes dans le poste : \_\_\_\_\_

Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

Volume du bac dégraisseur est-il adapté ?

oui  non

Volume de la fosse toutes eaux suffisant ?

oui  non

Volume du préfiltre adapté ?

oui  non

Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol ?

oui  non

Le dimensionnement est-il adapté au logement ?

oui  non

Longueur d'une tranchée > 30 m

oui  non

**Modalité d'évacuation des eaux traitées** **Tranchées d'infiltration** <sup>(17)</sup>

Nombre : \_\_\_\_\_ Longueur = \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m Profondeur : \_\_\_\_\_ m

 **Tranchées d'irrigation**

Nombre : \_\_\_\_\_ Longueur = \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m Profondeur : \_\_\_\_\_ m

 **Lit d'infiltration**Surface = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> soit \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m Profondeur : \_\_\_\_\_ m **Réseau d'eaux pluviales \***

Exutoire du réseau d'eaux pluviales : \_\_\_\_\_

 **Fossé \***

Exutoire du fossé : \_\_\_\_\_

 **Cours d'eau \***

Nom du cours d'eau : \_\_\_\_\_

 **Puits d'infiltration \***

Dimensionnement : \_\_\_\_\_ Profondeur : \_\_\_\_\_ m

\* Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.

Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ?

 oui non

Rejet en milieu superficiel : si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ?

 oui non**10 – Observations éventuelles du pétitionnaire**


---



---



---



---



---

**Engagements du pétitionnaire**

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre il s'engage :

- A informer le Spanc préalablement à toute modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du Spanc ;
- A informer le Spanc au moins 4 jours ouvrés avant le début des travaux ;
- A respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du Spanc dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du Spanc.

Fait à : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature :

## **Avis du Service public d'assainissement non collectif**

- Avis favorable**, projet conforme à la réglementation en vigueur.
- Avis défavorable**, projet non conforme à la réglementation en vigueur.

### **Commentaires**

Fait à : \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_

Nom du contrôleur : \_\_\_\_\_

Signature de l'autorité compétente

## Notice explicative

- 1- Au sens de l'article R 111-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme celles destinées au séjour ou au sommeil (chambres, bureaux, séjours, salle à manger, etc.) par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderies, etc.)
- 2- La réglementation prévoit, sur les maisons d'habitation individuelles, une équivalence entre pièce principale (PP) et équivalent-habitant (EH) (1PP=1EH) à l'exception des habitations où il y aurait une forte différence entre le nombre de PP et le nombre d'utilisateurs réels.
- 3- Il est interdit de rejeter les eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement.
- 4- Pente du terrain à l'endroit projeté pour le système de traitement. Une pente de X % correspond à une pente de X cm par mètre de terrain.
- 5- L'inondabilité de votre terrain est consultable auprès de votre mairie ou de la DDT.
- 6- En cas de remontée de nappe à moins d'un mètre sous le fond de votre assainissement, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs spécifiques.
- 7- La nature du sol est définie par le type de substrat à 1 mètre de profondeur. Le type d'assainissement à mettre en place en dépend.
- 8- Le bac à graisse doit avoir un volume minimum de 200 L si récupère l'eau de la cuisine OU de la salle de bain, 500 L s'il récupère l'eau de la cuisine ET de la salle de bain. Des utilisations autres que purement domestiques (restaurant, laverie, etc.) demande un dimensionnement spécifique.
- 9- la fosse toutes eaux à un volume minimum de 3 m<sup>3</sup> pour les logements jusqu'à 5 pièces principales, augmenté d'un mètre cube par pièce principale supplémentaire. Pour les bâtiments autres que les habitations, un dimensionnement spécifique est nécessaire.
- 10- les toilettes sèches sont autorisées à condition de ne pas générer de nuisance. Les eaux ménagères doivent être traitées par une installation conforme au dimensionnement adapté.
- 11- L'épandage en sol naturel est destiné aux sols sableux ou à la terre végétale de plus d'un mètre d'épaisseur. Leur dimension est déterminée par un test de Porcher ou équivalent.
- 12- Le lit filtrant vertical non drainé est destiné aux sols rocheux fissurés ou d'une perméabilité trop grande. Leur largeur est de 5 m, leur surface de 5 m<sup>2</sup> par pièce principale avec un minimum de 20 m<sup>2</sup>, leur profondeur comprise entre 1,1 m et 1,5 m.
- 13- Le lit filtrant drainé à flux horizontal peut être mis en place lorsqu'il n'est pas possible de réaliser un lit filtrant vertical, sa longueur est de 5,5 m, sa largeur de 6 m pour 4 pièces principales, 8 m pour 5 pièces principales, et 1 m supplémentaires par pièce principales pour les habitations plus importantes.
- 14- Le filtre à sable vertical drainé est destiné aux sols de faible perméabilité (argile, roche massive), sa largeur est de 5 m, leur surface de 5 m<sup>2</sup> par pièce principale avec un minimum de 20 m<sup>2</sup>, leur profondeur comprise entre 1,2 m et 1,6 m.
- 15- Le tertre d'infiltration est destiné au zone de remonté de nappe. Ces caractéristiques sont les même que celles du Le lit filtrant vertical non drainé.
- 16- Le lit filtrant drainé à massif zéolite est destiné aux habitations jusqu'à 5 pièces principales. Il est composé d'une fosse toutes eaux de 5 m<sup>3</sup> et d'un massif zéolite placé dans une fosse étanche. Ce dispositif est interdit à proximité d'usage sensible.
- 17- les dimensions des tranchées d'infiltration sont fonction de la perméabilité du sol.